

QUALITÉ & RÉGLEMENTATION

EDOF - Espace Des Organismes de Formation

Aussi écrit : EDOF - Espace Des Organismes de Formation

DÉFINITION

Plateforme backoffice gérée par la Caisse des Dépôts où les organismes de formation référencent leurs sessions sur Mon Compte Formation. Tarifs, durée, modalités, certification Qualiopi : tout est saisi dans EDOF. C'est ce qui rend une formation visible (ou non) pour les utilisateurs CPF. Pas d'EDOF = pas de visibilité CPF.

Vous ouvrez Mon Compte Formation, vous tapez un métier, une liste de formations s'affiche. Cette liste n'a rien d'automatique. Chaque ligne a été saisie à la main par un organisme, dans une plateforme que vous ne verrez jamais : EDOF, l'Espace Des Organismes de Formation, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le prix, la durée, les dates, les modalités que vous lisez viennent de là. Ce qui n'y est pas saisi n'existe pas pour vous. Pas d'EDOF, pas de visibilité CPF.

Qui fait quoi dans la chaîne du CPF

EDOF, géré par la Caisse des Dépôts

- Ce qu'il fait : Reçoit les sessions saisies par l'organisme : descriptif, prix, dates, modalités
- Ce que vous en voyez : Rien, directement

Mon Compte Formation

- Ce qu'il fait : Publie le catalogue alimenté par ces saisies
- Ce que vous en voyez : La fiche de formation que vous consultez et achetez

DREETS

- Ce qu'il fait : Enregistre la déclaration d'activité de l'organisme (L.6351-7-1)
- Ce que vous en voyez : Le numéro de déclaration d'activité

Certification Qualiopi

- Ce qu'il fait : Atteste la qualité de l'organisme, obligatoire depuis le 1er janvier 2022
- Ce que vous en voyez : La mention Qualiopi, obligatoire sur le site de l'organisme

France compétences

- Ce qu'il fait : Référence les certifications RNCP et RS
- Ce que vous en voyez : La fiche de la certification visée par la formation

La chaîne se lit dans cet ordre. EDOF est la dernière porte, jamais la première : elle ne s'ouvre qu'une fois les autres franchises.

Les quatre conditions pour qu'une formation apparaisse

Pour qu'une session atteigne votre écran, l'organisme doit avoir coché quatre cases.

- Être déclaré auprès de la DREETS au titre de l'article L.6351-7-1. C'est le numéro de déclaration d'activité.
- Être certifié Qualiopi. Obligatoire depuis le 1er janvier 2022.
- Référencer une certification RNCP ou RS active sur France compétences.
- Publier la session sur EDOF avec son descriptif, son prix, ses dates et ses modalités.

Il suffit qu'une seule de ces conditions tombe pour que la formation quitte le catalogue. L'organisme, lui, continue d'exister : son site reste en ligne, son téléphone sonne toujours, sa plaquette circule encore. C'est ce décalage qui trompe les candidats.

Ce que l'absence d'une formation vous dit vraiment

Une formation introuvable sur Mon Compte Formation n'est pas forcément une formation qui n'existe pas, ni un organisme qui vous cache quelque chose. Le plus souvent, l'explication tient en deux lignes. Soit l'organisme n'a pas, ou n'a plus, sa certification Qualiopi. Soit la certification visée n'est plus active au RNCP ou au RS.

Deux vérifications suffisent à trancher, et elles sont à votre portée.

- La certification est-elle référencée sur France compétences ? Cherchez son intitulé exact, pas le nom commercial de la formation.
- L'organisme affiche-t-il sa certification Qualiopi ? La mention est obligatoire sur son site.

Si les deux réponses sont oui et que la session reste absente, la question à poser à l'organisme devient très simple : la session est-elle publiée sur EDOF, et à quelles dates ?

La taille du catalogue n'est pas un critère de choix

Au catalogue de mai 2026, on comptait environ 250 000 sessions actives en Nouvelle-Aquitaine (source data.gouv.fr). Ce volume rassure et égare en même temps. Il ne dit rien de la qualité d'une session, rien de ce qu'elle vaudra sur le marché du travail de votre bassin, rien de l'accompagnement que vous y trouverez. Le catalogue est un annuaire de ce qui a été saisi, pas un classement de ce qui est bon.

Prenez-le pour ce qu'il est : un moyen de vérifier qu'une formation est bien finançable. Pas un substitut à l'examen de la certification qu'elle prépare.

Deux situations concrètes

Un homme de 46 ans qui ne retrouve plus « sa » formation

Il l'avait repérée l'an dernier, s'était dit qu'il y reviendrait, et la cherche aujourd'hui sans la trouver. Aucun message ne lui explique pourquoi. Le réflexe utile n'est pas d'écrire à la Caisse des Dépôts, c'est d'aller voir la fiche de la certification sur France compétences. Une certification qui n'est plus active ne peut plus être référencée, et les sessions qui s'y rattachaient quittent le catalogue chez tous les organismes concernés, en même temps. Sa formation n'a pas été retirée : c'est son socle qui est tombé.

Une femme de 39 ans à qui l'on promet un financement CPF au téléphone

Un organisme lui affirme que sa formation est « prise en charge par le CPF ». Elle ne la trouve pourtant nulle part dans le catalogue. Les deux affirmations ne peuvent pas être vraies ensemble : sans publication sur EDOF, pas d'inscription financée par le CPF. Avant tout acompte, avant toute signature, elle demande le lien exact de la session sur Mon Compte Formation. Si ce lien n'existe pas, le financement annoncé n'existe pas non plus.

Les erreurs fréquentes

- Verser un acompte sur la seule promesse orale d'une prise en charge CPF. Le lien vers la session publiée est la seule preuve qui vaille.
- Confondre notoriété d'un organisme et présence au catalogue. Un organisme connu peut avoir perdu Qualiopi, un organisme discret l'avoir conservée.
- Chercher la formation par son nom commercial. Les intitulés varient d'un organisme à l'autre. C'est la certification, RNCP ou RS, qui fait le lien entre eux.
- Conclure qu'une formation absente du catalogue ne vaut rien. Certaines ne sont simplement pas finançables par le CPF. C'est une question de financement, pas de qualité.
- Attendre de la fiche publiée ce qu'elle ne contient pas. Elle décrit un contenu, un prix, des dates et des modalités. Elle ne vous dira pas si ce métier recrute là où vous vivez.

Pour votre reconversion

- Comprendre les circuits de financement d'une reconversion

- Choisir un organisme de formation en Nouvelle-Aquitaine
- Les ressources et les outils pour avancer

À RETENIR

- EDOF est la plateforme de la Caisse des Dépôts où les organismes de formation saisissent leurs sessions. Sans publication dans EDOF, une formation n'apparaît pas sur Mon Compte Formation et ne peut pas être financée par le CPF.
- Quatre conditions ouvrent la porte : déclaration d'activité auprès de la DREETS au titre de l'article L.6351-7-1, certification Qualiopi, certification RNCP ou RS active sur France compétences, puis publication de la session avec descriptif, prix, dates et modalités.
- Une formation introuvable au catalogue signale le plus souvent un Qualiopi absent ou une certification qui n'est plus active, pas un organisme malhonnête.
- Avant tout acompte, demandez le lien de la session sur Mon Compte Formation : c'est la seule preuve qu'un financement CPF est réellement possible.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- Caisse des Dépôts - EDOF <https://of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/> (consulté 2026-05-21)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adulte
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/edof
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF